



6 mars 2017

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JANVIER 2017

Compte Rendu

Présents :

Caux Seine Agglomération	Monsieur LECARPENTIER
AREAS	Monsieur OUVRY
DISE	Monsieur BARGAIN
Evreux Porte de Normandie	Monsieur DOSSANG
EPTB de la Bresle	Monsieur BILLARD
EPTB de l'Yères	Monsieur FROMENTIN
EPTB de l'Yères	Monsieur MARUITE
SAGE Cailly Aubette Robec	Monsieur GAMBIER
SMBV Caux Seine	Monsieur ROUSSELET
SMBV Caux Seine	Monsieur ROSAN
SMBV Caux Seine	Monsieur LESOIF
SMBV Saône Vienne et Scie	Monsieur THELU
SMBV Arques	Monsieur ROBERT
SMBV Arques	Monsieur Weisz
SMBV Andelle et Crevon	Monsieur BUQUET
SMBV Durdent	Monsieur PERELLE
SMBV Point de Caux – Etretat	Monsieur SOUDANT

Excusés :

EPTB de la Bresle	Monsieur LEJEUNE
SMBV Durdent	Monsieur LECONTE

DEMANDE DE NOUVELLE ADHESION : CAUX SEINE AGGLOMERATION

Caux Seine Agglomération est la structure porteuse du SAGE du Commerce. A ce titre, M. Cortinovis a rencontré son Président, Monsieur WEISS pour lui présenter l'ASYBA. Aujourd'hui, M. Lecarpentier est présent pour représenter sa structure et acter la volonté de Caux Seine Agglomération de demander son adhésion à l'ASYBA.

Les personnes présentes approuvent à l'unanimité cette demande d'adhésion.

BILAN 2016 ET PERSPECTIVES 2017

Mya Bouzid présente le bilan et les perspectives.

Thématique Gouvernance et Grand cycle de l'eau

Les démarches concernant la GEMAPI ont fortement mobilisé les membres de l'ASYBA en 2016 et cela va continuer en 2017.

M. Cortinovis : Les choses avancent, la préfète est sensibilisée

Par ailleurs, la notion de grand cycle de l'eau et la pertinence d'agir conjointement sur le volet qualitatif et quantitatif fait son chemin.

A ce titre, Monsieur CARENCO, préfet coordonnateur de bassin, a reçu mission de faire un retour d'expérience sur l'épisode d'inondation du mois de mai 2016 et de flécher les actions à développer dans les années à venir pour réduire le risque d'inondation. Il apparaît qu'est remis à l'honneur tout un ensemble d'actions que nous mettons en œuvre chez nous (hydraulique douce, gestion des eaux pluviales à la parcelle, etc.) mais qui n'avaient pas le vent en poupe à l'échelle du bassin. Il est également apparu évident qu'il reste des ouvrages à réaliser et qu'il ne faut pas abandonner la politique de ralentissement dynamique. L'ASYBA a participé à cette réflexion et présenté ce qui se fait en Normandie comme exemple à suivre.

M. Ouvry : l'AREAS a également été sollicité par le Ministère pour préparer ce dossier. Il semble acté par l'Agence de l'Eau qu'il est nécessaire d'ouvrir un certain nombre de mesures sur le risque inondation. C'est le moment de démontrer que la Seine Maritime a une bonne avance sur ces sujets.

M. Bargain : L'EPCI Tour a permis à l'Etat d'expliquer la GEMAPI à presque tous les EPCI. Il a été acté que des rencontres avec les EPCI et les syndicats de bassins versants doivent être organisées par arrondissement : elles auront lieu en mars 2017.

M. Maruite : Il est important que l'ASYBA soit représentée lors des interventions par arrondissement.

Un des aspects qui reste peu clair sur la GEMAPI est la question des transferts et délégations. Il apparaît clair qu'il ne peut y avoir de délégation que vers un EPAGE.

Un syndicat mixte ne peut recevoir que des transferts.

Lorsqu'il y a délégation, l'EPCI reste responsable. En cas de transfert, il transfère la responsabilité également.

Une question reste posée : en cas de transfert de la compétence y-a-t-il obligation pour les EPCI de prendre une compétence optionnelle sous peine de perdre sa bonification ? Ceci avait pour conséquence directe de privilégier les délégations. Pour les Syndicats de Bassin Versant, ils devraient systématiquement se transformer en EPAGE.

Note post-réunion : Pas de réponse à ce jour. L'ASYBA continue de rechercher les éléments d'information. Les textes sont contradictoires.

M. Thélou : Comment sera traitée la submersion marine, dans la GEMAPI ? Quel lien avec le département actuel gestionnaire des digues ? Toutes les questions restent posées sur ce sujet.

M. Lesoif : Une rencontre avec Estelle Grellier serait intéressante pour la loi NOTRe. La Seine Maritime est très structurée en Bassin Versant. C'est une force. Il faut lui présenter cet aspect des choses.

Conclusion : il est nécessaire de prévoir une réunion spécifique sur le sujet submersion marine organisée par l'ASYBA. Une rencontre avec Mme Grellier sera organisée.

Volet agricole

Une rencontre avec la Chambre d'agriculture a été faite pour faciliter les rapports et depuis la situation s'est légèrement améliorée.

Le sujet des retournements d'herbages reste compliqué. Pour certains il décrédibilise notre action car malgré notre avis les agriculteurs retournent. Pour d'autres, il a permis de faire un pont entre certains agriculteurs et l'animation des SBV.

En Normandie, il y a eu un dépassement du quota de destruction d'herbages autorisée. Nous sommes entrés en régime de demande d'autorisation à la DDTM pour tout retournement.

Il est nécessaire de coordonner cette procédure et celle des demandes d'avis aux SBV. Des réunions prévues en ce sens.

Volet culture du risque

Ce volet est resté en stand by en 2016. Il est normalement piloté par le syndicat de la Pointe de Caux-Etretat.

M. Soudant précise qu'il ne pourra pas faire avancer ce dossier tant que son coordinateur sera absent car c'est son animateur culture du risque qui assume l'interim ce qui ne lui laisse pas de possibilité de dégager du temps pour ces actions.

Volet Rivières et zones humides

L'ASYBA souhaite organiser un séminaire sur ce sujet en 2017. Le contenu et le déroulé du séminaire vont être étudiés par groupe d'animateurs pour faire des propositions aux élus.

Volet urbain

L'aménagement du territoire et la gestion du risque inondation sont indissociables. Cependant, ces notions ne sont pas encore bien ancrées. Des réunions ont eu lieu entre animateurs et la coopération est à réactiver avec les services de l'Etat.

Parallèlement, un colloque est prévu avec le SMBVAS et le SAGE Cailly sur ces sujets. Il est à destination des aménageurs, architectes, bureaux d'études. L'ASYBA et L'Etat seront associés ainsi que l'AREAS.

Question : les élus sont-ils également visés ? Car dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, les communes et les EPCI doivent être sensibilisés.

Réponse : Le programme du séminaire est déjà bien, cela pourra faire l'objet d'une deuxième édition, pourquoi pas organisée par l'ASYBA en 2018 ?

Question : L'ASYBA a-t-elle prévu son extension à la Normandie ?

Mya Bouzid : Nous avons déjà du mal à faire face à la charge de travail. De plus, nous devons resserrer les liens avec le département de l'Eure. Il faudra envisager cette démarche sur le moyen terme lorsque nous seront plus structurés.

Vote bilan 2016 et perspectives 2017

L'ensemble des participants a voté l'unanimité le bilan 2016 et les perspectives 2017.

COTISATION

Nouvelle proposition de cotisation.

L'ensemble des participants approuve à l'unanimité la nouvelle clé de répartition des cotisations proposée.

BILAN FINANCIER 2016 ET PREVISIONNEL 2017

Il serait nécessaire de prévoir pour 2017, 2 demi-journées par semaine de secrétariat au lieu d'une pour décharger Mya Bouzid dans la gestion des tâches de l'ASYBA.

Après le poste de secrétariat, le gros poste de dépense sera le séminaire. Si on reste au même niveau de cotisation, il ne sera pas possible de faire un séminaire tous les ans. Le dernier date de 2013. Il avait été fortement subventionné par l'AESN. Cette année avec un sujet sur les rivières, il est très probable qu'il en soit de même. L'ASYBA devra s'attacher à rechercher le maximum de subventions.

Il est à préciser que le temps passé par Mya Bouzid pour la gestion de l'ASYBA est assumé financièrement par le SMBVAS et ne figure pas dans le budget.

Par ailleurs, le syndicat de l'Arques va aider l'ASYBA gracieusement pour la réorganisation de son site internet et pour la création de quelques documents de communication.

L'ensemble des personnes présentes approuve à l'unanimité le bilan financier 2016 et le prévisionnel 2017.

MODIFICATION DES STATUTS

Un certain nombre de modifications des statuts ont été votées au cours des dernières Assemblée Générale mais les statuts modifiés n'ont pas été envoyés en préfecture. Or, ils doivent l'être dans les 3 mois suivant l'Assemblée Générale. Il est donc nécessaire de voter à nouveau pour la modification des statuts.

L'ensemble des personnes présentes approuve à l'unanimité les modifications apportées aux statuts.

ADHESION A L'ANEB

Une démarche est en cours pour la création d'une Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB) à laquelle nous avons été associés. Cette association a pour but de porter politiquement au plus haut niveau des messages qui nous tiennent à cœur : pertinence de l'échelle de BV, solidarité amont/aval, etc.

L'assemblée générale constitutive aura lieu le 28 mars.

Nous vous proposons de nous donner officiellement votre accord pour participer à cette assemblée général et adhérer à la structure sous réserve que les conditions d'adhésion soient acceptables financièrement.

L'ensemble des personnes présentes approuve à l'unanimité la participation à l'ANEB dans ces conditions.

POINT SUR L'ETUDE DU SIDESA

M. Cortinovis : Le grand et le petit cycle de l'eau sont étroitement liés bien qu'ils nécessitent des actions très différentes. L'étude en cours pour la restructuration du SIDESA semble recentrer ce dernier vers le petit cycle. Notre présence au comité de pilotage ainsi que la position de l'Etat et de l'AESN sur le sujet ont permis d'éviter les dérives.

Dans le cadre de sa restructuration, le SIDESA souhaite porter notamment l'animation BAC. Pour cela, il va augmenter ses effectifs, changer ses statuts, rechercher l'adhésion des EPCI-FP, etc.

Le débat s'ensuit sur l'utilité de l'adhésion des SBV au SIDESA. Certains attestent tirer un bénéfice de cette adhésion notamment pour les aspects juridiques, d'autres n'en tirent aucun bénéfice.

La position des élus reste de dire que les structures doivent être libres de rester au SIDESA ou de le quitter. Le SIDESA doit faciliter le départ des structures qui ne souhaitent plus y adhérer.

Plusieurs élus évoquent le fait que si le SIDESA change de statuts, de membres et de vocation, les membres sont en droit de demander leur retrait de fait. Les augmentations du budget prévues ne sont pas sans inquiéter certains membres.

M. Cortinovis : Il faudra redéfinir le rapport entre le grand cycle et le petit cycle. C'est la question de demain.